



SERVICE ENFANCE  
Scolaire et Péricolaire :  
01 64 25 08 57  
enfance.rozay@orange.fr

# INSCRIPTION SCOLAIRE MATERNELLE / ELEMENTAIRE

## ECOLES

### ECOLE MATERNELLE MOCQUESOURIS

Directrice : Mme THOMAS  
01 64 25 67 58  
Rue Saint ROCH - 77540 ROZAY-EN-BRIE  
[ce.0771099b@creteil.fr](mailto:ce.0771099b@creteil.fr)

### ECOLE ELEMENTAIRE LAFAYETTE

Directrice : Mme POINHOS  
01 64 25 62 50  
11 Bis Bd Lafayette - 77540 ROZAY-EN-BRIE  
[ce0771500m@ac-creteil.fr](mailto:ce0771500m@ac-creteil.fr)

## Comment s'inscrire ?

### 1ère étape : DOSSIER A COMPLÉTER EN MAIRIE

Le dossier est disponible sur le site internet de la ville et directement en Mairie.

Cette inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations. Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.
- Les pièces d'identité des responsables légaux et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.
- En cas de garde séparée de l'enfant : un document de garde (extrait d'acte de jugement, attestation sur l'honneur commune des parents...)

Il faudra prévoir de fournir à l'école une attestation d'assurance de la responsabilité civile et individuelle.

Le dossier est ensuite examiné puis validé par le Maire adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires.

### 2ème étape : CONTACTER L'ÉCOLE

Il faut ensuite prendre contact avec l'école (le mardi pour la maternelle et le vendredi pour l'élémentaire, jours de décharge des Directrices) pour y inscrire votre enfant. Un certificat de radiation de l'ancienne école vous sera demandé pour les enfants déjà scolarisés.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans. L'inscription faite en maternelle est reconduite automatiquement, même lors du passage en élémentaire.

## Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des problèmes de santé et/ou d'allergie alimentaire, il faudra le signaler à l'enseignante de votre enfant et à la Directrice de l'école afin de mettre en place un PAI alimentaire ou médicamenteux (Protocole d'Accueil Individualisé).

## Inscriptions aux accueils périscolaires

Vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir, aux accueils de loisirs du mercredi. Pour les vacances scolaires des campagnes d'inscriptions sont organisées selon un calendrier. Toutes les inscriptions seront faites directement sur le portail famille et dans les délais impartis. Un code abonné vous sera transmis pour créer votre espace famille sur internet.